

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .69 / 2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux le Mardi 07 JUIN ,

En exercice : 27

De Présents : 23

De votants : 26
de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,
agissant en qualité de Maire.

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. ARCUCCI Patrick-Mme
BOUCHER Julie-Mme GACNIK Marie-France-Mme NICODEMO Mélissia -
M. ROSSI Patrick-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme
THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme
DEZ Marylène-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent- Mme DUPONT
Karine- M. BENEDETTO Nicolas-M. CAMARA Célestin-M. HERAUD Jean-
François-M. HURET David-Mme PRUNET Sophie-M. SEIGNOBOS Jean-Luc

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand
Mme LECUREUX Aurore donne procuration à M. HURET David
M. SANTONI Jean donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne

Etaient absents excusés- M. FERRARI Fabien

**Délibération portant création d'un poste dans le cadre d'emploi d'ATSEM
dans la filière médico-sociale à temps complet.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
M. SEIGNOBOS Jean-Luc ayant obtenu la majorité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des
ATSEM de la filière médico-sociale en vue d'organiser au mieux l'encadrement des enfants de
maternelle au vu des effectifs grandissants.

Monsieur le Maire précise que cette création de poste sera prévue au budget primitif 2022 de la
commune au Chap.012.

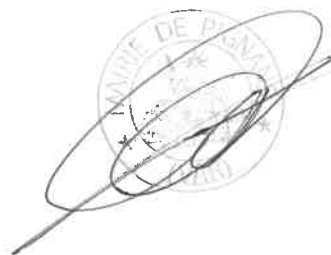
Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à
l'unanimité :

- de procéder à la création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des ATSEM de la filière médico-sociale.
- de prévoir au Chapitre 012- Charges de personnel , le budget approprié sur 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS



Affiché le :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du TA dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat .

